



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
Séance du 11 mars 2024 à 19h00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
16	15	12

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, conformément au Code de l'action sociale et des familles, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de Séance : Danièle CARELLO

**Administrateurs présents :** Jean-Pierre SERRUS, Jean-Marie LEBRE, Danièle CARELLO, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, Emilie Fanny VAILLAT, Michèle BOURGUE, Manuel MORENO, Yvette AGARD, Karine FRASCA, Katia MARTINEZ

**Administrateurs ayant donné pouvoir :**

**Administrateurs absents :** Patrick FUMAT, Danièle PELLEGRIN, POUZENC

**Délibération N°03 2024**

**OBJET : CREATION DE POSTE – ASSISTANT ADMINISTRATIF**

Rapporteur : Jean-Pierre SERRUS

Le Président expose que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est nécessaire de faire évoluer la quotité de travail de l'assistante administrative en poste, de 50% à 80%. En effet, les nécessités de tenue des facturations ainsi que la nécessité de dégager la Directrice sur des temps dédiés de prospection et de valorisation de la Résidence aux fins de dynamiser celle-ci nécessitent de faire évoluer positivement son temps de travail. Premier niveau d'écoute des usagers et de leurs familles, l'assistant administratif est le point d'entrée pour toutes les démarches administratives en lien avec la résidence (contrat de séjour, facturation des prestations notamment). Par sa rigueur, sa qualité de communication et son autonomie, il assure la sécurisation administrative et comptable du service.

Il est ainsi proposé de créer un poste d'adjoint administratif, à compter du 1er avril 2024, à temps non-complet 80 %.

Le poste occupé à 50% sera supprimé à la prochaine séance du CCAS, cette suppression nécessitant l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Le Conseil d'administration,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**AUTORISE** la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif (catégorie C) de la filière administrative à 80%.

**DIT** que les crédits seront repris au budget primitif.

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président :



Jean-Pierre SERRUS

La Secrétaire de Séance :

Danièle CARELLO

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le... 22 MARS 2024  
Et de la publication ou notification le .....



REÇU EN PREFECTURE

le 22/03/2024

Application agréée E-legalite.com